

peuvent être regroupés et préparés dans le délai prévu pour le règlement. Il peut s'avérer particulièrement difficile de se procurer des documents spéciaux comme des factures consulaires et des certificats de qualité, surtout dans un court délai. De plus, il faut vérifier soigneusement les conditions de crédit indiquées étant donné que si les conditions prévues ne sont pas respectées, le crédit peut être inacceptable aux yeux de l'exportateur ou de la banque notificatrice. Il faut accorder une attention particulière à des questions comme l'orthographe des noms, la description des marchandises, leur quantité, les dates d'expiration, les ports d'expédition et de destination et les exigences en matière d'assurance.

Si on constate à la lecture de la lettre de crédit que certaines conditions ne sont pas réalisables, ou que les conditions de la vente ont été modifiées, l'exportateur devra demander à l'importateur de donner instruction à la banque émettrice d'apporter une modification officielle à la lettre de crédit avant l'expédition. Si on constate des irrégularités au moment de l'expédition, ou si des documents manquent, l'exportateur a alors plusieurs choix :

- demander à sa banque d'obtenir l'autorisation de la banque de l'acheteur de négocier le crédit malgré les irrégularités ou les documents manquants;
- garantir le remboursement du crédit à la banque si ces problèmes entraînent le rejet des documents. La banque de l'exportateur négociera alors la lettre de crédit malgré ces problèmes et enverra les documents à la banque de l'acheteur, qui les acceptera ou les rejettera; ou
- donner instruction à la banque de transmettre les documents à la banque de l'acheteur, en lui demandant d'autoriser la banque de l'exportateur à procéder au paiement à l'exportateur. Si celle-ci refuse d'accepter les documents problématiques, l'exportateur reprend le contrôle des marchandises.

LE RECouvreMENT

Les lettres de change ou «recouvrements» sont une autre façon de payer une transaction d'exportation. Il s'agit d'un ordre donné par écrit, adressé par une personne à une autre et signé par la personne qui le donne. Cet ordre demande à la personne à qui il est adressé de payer soit sur demande, soit dans un délai précis, une somme donnée à l'ordre de la personne indiquée ou du porteur.

Quatre parties interviennent dans un recouvrement : l'exportateur, la banque de l'exportateur, l'importateur et la banque de l'importateur. La lettre de change et les documents connexes sont transmis à l'exportateur par l'acheteur par l'intermédiaire de leurs banques. L'ordre de recouvrement émis par l'exportateur à la banque énumère les documents joints et précise les conditions de paiement avant que les documents ne soient remis à l'acheteur. La banque de l'exportateur communique alors avec celle de l'acheteur pour lui faire parvenir ces instructions. C'est à ce moment que l'acheteur informe sa propre banque de son acceptation des marchandises et du paiement de la traite.